



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 13 novembre 2013, à 20 h 00, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

N° de résolution  
ou annotation

Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Richard Desormiers, district 5  
Monsieur Normand Martineau, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est absent, monsieur Claude Rollin, conseiller au district 1 .

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

**13-11R-1192**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Martineau

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-11R-1193**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2013**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été préalablement transmis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2013 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 842-12;
- Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 843-12;



N° de résolution  
ou annotation

- Lettre du MAMROT – Rapport concernant l'adjudication des contrats;
- Lettre du MTQ– Aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 29 000 \$;
- Lettre de la Commission municipale du Québec – Audience Groupe d'entraide et d'amitié de Sainte-Julienne;
- Direction régionale CSST – Désistement plainte LAN13-166;
- Dépôt des seconds états comparatifs et amendements;
- Lettre du MDDEFP – Partie du lot 4 080 220;
- Décision – Commission de protection du territoire agricole du Québec – Fermes Johatrice enr. et Majonick;
- Lettre du MAMROT – approbation du règlement 843-12;
- Lettre du MTQ – Avis gouvernemental à la MRC Montcalm;
- Compte-Rendu – Réunion comité de l'environnement.

13-11R-1194

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 378 608,76 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11R-1195

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'octobre 2013 et totalisant un montant de 1 260 843.14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11R-1196

**ADJUDICATION - FINANCEMENT DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

ATTENDU QUE,

conformément aux règlements d'emprunt numéros 575-02 564-02 711-07 719-07 841-12 852-12 et 867-12, la Municipalité de Sainte-Julienne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Sainte-Julienne a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 novembre 2013, au montant de 4 250 000 \$;



ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la  
Municipalité de Sainte-Julienne a reçu les  
soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BMO NESBITT BURNS INC.	98.65690	168 000	1.50 %	2014	3.09932 %
		173 000	1.80 %	2015	
		179 000	2.05 %	2016	
		185 000	2.50 %	2017	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC	98.42200	3 545 000	2.85 %	2018	3.10335 %
		168 000	1.50 %	2014	
		173 000	1.75 %	2015	
		179 000	2.00 %	2016	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC	98.31800	185 000	2.40 %	2017	3.12907 %
		3 545 000	2.80 %	2018	
		168 000	1.5 %	2014	
		173 000	1.80 %	2015	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	98.07800	179 000	2.00 %	2016	3.13969 %
		185 000	2.40 %	2017	
		3 545 000	2.80 %	2018	
		168 000	1.5 %	2014	

ATTENDU QUE l'offre provenant de BMO NESBITT  
BURNS INC. s'est avérée la plus  
avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 250 000 \$ de la  
Municipalité de Sainte-Julienne soit adjugée à BMO NESBITT  
BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de  
dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en  
compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les  
obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par  
échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent  
d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur  
et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses  
adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le  
ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du  
territoire et CDS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution  
ou annotation

## CONCORDANCE - FINANCEMENT DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE,

conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Julienne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 250 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
575-02	107 900 \$
564-02	7 000 \$
711-07	53 000 \$
719-07	38 000 \$
841-12	3 725 600 \$
852-12	18 000 \$
867-12	300 500 \$

ATTENDU QUE,

pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 250 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 novembre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Montcalm;





N° de résolution  
ou annotation

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-11R-1198**

**COURTE ÉCHÉANCE – FINANCEMENT DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 250 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 575-02 564-02 711-07 719-07 841-12 852-12 et 867-12, la Municipalité de Sainte-Julienne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 27 novembre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 575-02 564-02 719-07 841-12 852-12 et 867-12, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-11R-1199**

**PROLONGATION – FINANCEMENT DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

ATTENDU QUE

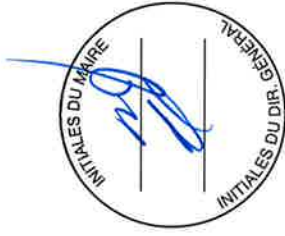
la Municipalité de Sainte-Julienne désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Sainte-Julienne avait le 20 octobre 2013, un montant de 97 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 149 028.57 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 564-02, 711-07 et 719-07;

ATTENDU QUE

ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;



**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 27 novembre 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** la Municipalité de Sainte-Julienne emprunte 97 900 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 7 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1200**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

**M.** le maire dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire Marcel Jetté a fait rapport au conseil, conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de ce même article, le conseil peut décider que le texte de ce rapport soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil autorise la directrice générale à faire paraître le rapport du maire dans une des éditions du mois de novembre 2013 du journal l'Express.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1201**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2014**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année suivante;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU QUE :**

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tiendra ses séances ordinaires en 2014 le mercredi de chaque mois à 20h00, au lieu ordinaire des sessions, le tout conformément au calendrier suivant :

Mercredi	15 janvier 2014*	à 20h00
Mercredi	12 février 2014	à 20h00
Mercredi	12 mars 2014	à 20h00
Mercredi	9 avril 2014	à 20h00



Mercredi	14 mai 2014	à 20h00
Mercredi	11 juin 2014	à 20h00
Mercredi	9 juillet 2014	à 20h00
Mercredi	13 août 2014	à 20h00
Mercredi	10 septembre 2014	à 20h00
Mercredi	8 octobre 2014	à 20h00
Mercredi	12 novembre 2014	à 20h00
Mercredi	10 décembre 2014	à 20h00

N° de résolution  
ou annulation

\*Considérant la période des Fêtes, la séance ordinaire de janvier 2014 aura lieu le 3<sup>e</sup> mercredi de ce mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1202**

**FERMETURE DES BUREAUX 2014 (période estivale et de Noël)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est en rédaction de son calendrier annuel;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'y indiquer les dates de fermeture de l'Hôtel de ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breaud

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l'horaire de fermeture de l'Hôtel de ville suivant :

- du 18 juillet à compter de 13h00 au 1<sup>e</sup> août 2014 inclusivement, pour la période estivale. Retour le 3 août 2014 à 8h00.
- du 19 décembre 2014 à compter de 13h00 au 2 janvier 2015 inclusivement pour la période des Fêtes. Réouverture le 5 janvier 2015 à 8h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1203**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** Madame Manon Desnoyers  
**ET APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU QUE** M. Stéphane Breaud soit nommé maire suppléant, à compter de ce jour et jusqu'au 30 avril 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-111R-1204**

N° de résolution  
ou annotation

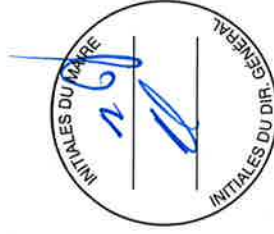
**CRÉATION ET NOMINATION DES COMITÉS**

- CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 11-09R-561, le conseil a procédé à la formation de six (6) comités;
- CONSIDÉRANT** les pouvoirs dévolus au conseil municipal en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** ce conseil modifie la résolution 11-09R-561 et juge approprié de réorganiser certains comités et d'en ajouter quatre formant ainsi, dorénavant, dix (10) comités dont il nommera le ou les membres;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de nommer les membres siégeant sur chacun des comités;
- CONSIDÉRANT QUE** le maire est d'office membre de chacun de ces comités;
- CONSIDÉRANT QUE** chacun de ces comités a des pouvoirs de recommandation au conseil;
- CONSIDÉRANT QUE** chacun de ces comités devra déposer au conseil le rapport de leurs activités;

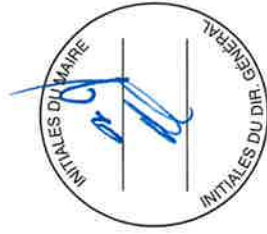
**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

- Modifie la résolution 11-09R-561, réorganise les comités existants et ajoute quatre (4) comités. Les dix (10) comités sont les suivants :
- Comité plénier;
  - Comité service à la population, développement économique et affaires courantes;
  - Comité voirie, services techniques et infrastructures;
  - Comité relations de travail;
  - Comité environnement, urbanisme et aménagement;
  - Comité sports et loisirs;
  - Comité culture, famille, organismes et événements spéciaux;
  - Comité sécurité;
  - Comité finances;
  - Comité toponymie.
- Nomme les membres des différents comités de la façon suivante :
- **Comité plénier** :  
Tous les élus
  - **Comité service à la population, développement économique et affaires courantes** :  
Madame Manon Desnoyers







Monsieur Stéphane Breault  
Monsieur Richard Desormiers

- **Comité voirie, services techniques et infrastructures :**  
Monsieur Marcel Jetté  
Monsieur Richard Desormiers
- **Comité relations de travail :**  
Monsieur Richard Desormiers  
Monsieur Normand Martineau
- **Comité environnement, urbanisme et aménagement :**  
Monsieur Stéphane Breault  
Monsieur Claude Rollin
- **Comité sports et loisir :**  
Monsieur Yannick Thibeault
- **Comité culture, famille, organismes et événements spéciaux :**  
Madame Manon Desnoyers
- **Comité sécurité :**  
Monsieur Stéphane Breault  
Monsieur Yannick Thibeault  
Monsieur Claude Rollin
- **Comité finances :**  
Monsieur Richard Desormiers
- **Comité toponymie :**  
Monsieur Normand Martineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11R-1205

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU QUE le conseil délègue les personnes suivantes aux  
régies et organismes ci-dessous:

**Régie de police de Montcalm :**

Monsieur Marcel Jetté  
Monsieur Stéphane Breault

**HLM :**

Madame Manon Desnoyers  
Monsieur Claude Rollin

**Réussite scolaire :**

Monsieur Yannick Thibeault

**C.C.U. :**

Monsieur Stéphane Breault, à titre de président du CCU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-11R-1206**

N° de résolution  
ou annotation

**ACHAT D'ORDINATEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE le conseil :**

- Autorise la donation des ordinateurs portatifs confiés aux trois (3) conseillers ayant siégés lors du mandat couvrant la période 2009 à 2013 et qui n'ont pas été réélus lors de l'élection 2013;
- Autorise la directrice générale à procéder à l'achat de cinq (5) nouveaux ordinateurs, incluant l'insertion des licences nécessaires à leur installation, des programmes ainsi que la configuration et de procéder, en conséquence, au paiement.

Monsieur Normand Martineau vote contre cette proposition.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**13-11R-1207**

**FONDATION DES SAMARES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil renouvelle l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Julienne, pour l'année 2014, à la Fondation de Samares à titre de membre corporatif et autorise le paiement d'un montant de 100 \$ pour payer ce renouvellement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1208**

**MANDAT – RUE DES ARPENTS VERTS**

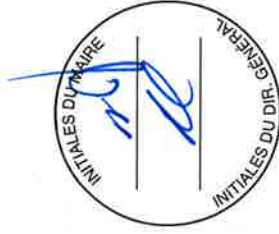
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a intenté des poursuites légales pour recouvrer les taxes impayées en regard des matricules portant les numéros 8586-94-8042 et 8686-12-7852;

**CONSIDÉRANT QUE** ces lots sont apparus au rôle d'évaluation à la suite de la rénovation cadastrale;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci constituent en fait une partie de l'emprise de la rue des Arpents Verts;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la mise à niveau du réseau routier municipal, il serait approprié que ces lots soient inscrits au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne en tant que propriétaire;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite de pourparlers intervenus entre les procureurs des parties, le propriétaire inscrit à la suite du décès de madame Gertrude Palerme accepte de céder les susdits lots à la municipalité à titre gratuit;





N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'** il y a intérêt pour la municipalité et ses contribuables à régulariser ce dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU QUE :**

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- Le conseil municipal accepte la cession des lots numéros 2 800 143 (matricule : 8586-94-8042) et 2 800 166 (matricule : 8686-12-7852) à titre gratuit de la part du légataire universel de feu Gertrude Palerme, monsieur Patrick Kevin Palerme;
- Cette cession à titre gratuit est conditionnelle à ce que les honoraires professionnels encourus pour la déclaration de transmission et son inscription au Bureau de la publicité des droits soient assumés par monsieur Patrick Kevin Palerme, de même que les dépens sur la requête introductive d'instance;
- Les honoraires professionnels et les frais d'inscription au Bureau de la publicité des droits de la cession à titre gratuit en faveur de la Municipalité de Sainte-Julienne sont payés par celle-ci;
- Le notaire Jean-Marc Lévesque est mandaté pour procéder à l'acte notarié de cette cession;
- En contre partie de cette cession à titre gratuit, la municipalité annule les taxes dues à l'égard de ces immeubles, puisqu'il s'agit de lots qui ont un caractère public et qui permettent à la municipalité la mise à niveau du statut légal de son réseau routier;
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte translatif de propriété, de même que tous autres documents nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution;
- Sur complément de ces démarches, la directrice générale est autorisée à radier les montants de taxes dues sur ces immeubles;
- L'aviseur légal de la municipalité, Me J.H. Denis Gagnon (DUNTON RAINVILLE senrcl) est autorisé à signer une déclaration de règlement hors de cour, de même que tous autres documents pertinents en regard de cette affaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1209**

**FORMATION – NOUVEAUX ÉLUS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau

**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité autorise :



N° de résolution  
ou annotation

- L'inscription des nouveaux élus à savoir Messieurs Claude Rollin, Yannick Thibeault, Richard Desormiers et Normand Martineau aux formations dispensées par la FQM soit « Rôle et responsabilité des élus » et « Éthique »;
- L'assumption des coûts d'inscriptions par la Municipalité;
- Les frais de déplacement et de repas, lesquels seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-11R-1210**

#### ÉTUDE PRÉPARATOIRE – AGRANDISSEMENT BÂTIMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne désire agrandir certains bâtiments municipaux dont l'Hôtel de ville, la bibliothèque et construire un Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Héloïse Thibodeau, architecte a déposé une offre de services professionnels d'architecture au montant de 25 000 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie le contrat d'études préparatoires pour l'agrandissement des bâtiments municipaux et plan d'ensemble et mandate Héloïse Thibodeau, architecte, dans le but de faire l'étude des besoins de la Municipalité de Sainte-Julienne et de les intégrer dans un aménagement cohérent et à l'image de la Municipalité, le tout pour un montant maximal, taxes incluse, de 25 000 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-11R-1211**

#### TEMPS SUPPLÉMENTAIRE - CUMUL DE POSTES CADRES

CONSIDÉRANT la démission du directeur des travaux publics en juillet 2013 et l'absence de ce dernier, pour cause de maladie, à compter du 12 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 13-08R-108, le conseil a engagé un nouveau directeur des travaux publics le 19 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE durant l'absence d'un directeur des travaux publics à la Municipalité, en juillet et en août 2013, le directeur du développement du territoire et des infrastructures, monsieur Michel Moreau, a cumulé les deux fonctions et a travaillé 69 heures en temps supplémentaire à titre de directeur des travaux publics et 35 heures en temps supplémentaire à titre de



directeur du développement du territoire et  
des infrastructures;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breaud

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise, de façon exceptionnelle:

- Le paiement, à monsieur Michel Moreau, des 69 heures de temps supplémentaire travaillées à titre de directeur des travaux publics, par intérim, en salaire et autres avantages;
- Le report, soit en reprise de temps, jusqu'au 30 avril 2014, des 35 heures de temps accumulé, par monsieur Michel Moreau, à titre de directeur du développement du territoire et des infrastructures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1212**

**AILE GEORGES ALBERT DION – HAVRE-JEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QU'**

une aile de l'école secondaire Havre-Jeunesse a été nommée Georges-Albert-Dion en l'honneur des bourses d'étude annuelles portant la même dénomination;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise la confection et le paiement d'une plaque commémorative au nom de Georges-Albert-Dion, avec le logo de la Municipalité de Sainte-Julienne, ainsi que l'installation de ladite plaque à l'aile Georges Albert Dion de l'école secondaire Havre-Jeunesse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1213**

**SOUPER DE NOËL – CLUB FADOQ DE LA BONNE HUMEUR**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Club FADOQ de la Bonne Humeur de Sainte-Julienne tient son souper de Noël le samedi, 7 décembre 2013 à 18h00;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise l'achat et le paiement de 6 billets au coût de 25 \$ chacun pour permettre la représentation de la Municipalité à cette activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





**13-11R-1214**

N° de résolution  
ou annotation

**PLAQUES – RUE MARCEL MASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le nom de la rue Marcel Masse a été modifiée par Eugène Marsan;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité devait, conformément à la loi, conserver les deux appellations pour une période d'un an;

**CONSIDÉRANT QUE** ce délai est maintenant écoulé;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Cécile Martin-Masse, épouse de M. Marcel Masse, a demandé d'obtenir les plaques sur lesquelles apparaissent le nom de son époux;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise la donation des deux (2) plaques du nom de rue « Marcel Masse » à l'épouse de ce dernier, madame Cécile Martin-Masse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1215**

**OCTROI DU CONTRAT – PAVAGE DOMAINE DELORME**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution 13-06R-960 a autorisé un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la chaussée, incluant le pavage et tous les travaux connexes ainsi que l'installation de luminaires dans les rues du Domaine Delorme;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres public, le 23 septembre 2013, cinq (5) compagnies ont déposé leur soumission à savoir, les taxes applicables étant en sus :

Pavage JD Inc.	526 930,46 \$
Sintra Inc. Div. Lanaudière Laurentides	589 702,50 \$
Les Excavations Majeau Inc.	537 535,03 \$
Maskimo Construction Inc.	631 630,25 \$
Asphalte général Inc.	483 645,00 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des travaux publics est à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Asphalte général Inc., ce dernier étant conforme;



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE**

ces travaux font l'objet d'un règlement d'emprunt approuvé par le MAMROT le 29 octobre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE**

des travaux connexes sont nécessaires pour la réalisation des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR**

Madame Manon Desnoyers  
Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU QUE le conseil :**

- Octroie et accorde le contrat des travaux de réfection de la chaussée, incluant le pavage et tous les travaux connexes dans les rues du Domaine Delorme au plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphalte général Inc. au montant de 483 645,00 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 23 septembre 2013 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda;
- Décrète les travaux d'éclairage, d'installation de luminaires, de mise en forme de la chaussée, de nettoyage et reprofilage de fossés et d'asphaltage sur les rues boulevard Delorme, Place Longueuil, Place Laval, Place Joliette, Place Versailles et Place Anjou toutes situées dans le Domaine Delorme tel que prescrit au Règlement 843-12;
- Autorise l'ingénieur Mathieu-Charles Leblanc à effectuer la surveillance des travaux du contrat pavage Domaine Delorme;
- Autorise le directeur des travaux publics à effectuer les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux à l'intérieur de l'estimé budgétaire déposé, conformément aux règles applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1216**

**CAMION 6 ROUES**

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil, par résolution 13-08R-1083 a autorisé un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues motrices incluant l'équipement d'hiver utile et nécessaire au déneigement de la Municipalité de Sainte-Julienne;

**CONSIDÉRANT QUE**

suivant l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres public, le 12 novembre 2013, trois (3) compagnies ont déposé leur soumission à savoir, les taxes applicables étant en sus :

Équipements Lourds Papineau Inc.  
Tenco Inc.  
Globo Cam (Montréal) Inc.

188 570,68 \$  
172 547,00 \$  
192 773,00 \$



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT**

la recommandation du directeur des travaux publics à l'effet de retourner en appel d'offres puisque les trois soumissionnaires sont non conformes. Équipements Lourds Papineau Inc. et Tenco Inc. n'ont pas soumissionné des équipements conformes. Globo Cam (Mtl) Inc. n'a pas fourni un chèque visé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à un second appel d'offres relativement à l'achat d'un camion 6 roues motrices ainsi que de tout l'équipement d'hiver utile et nécessaire au déneigement de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1217**

**OCTROI – ABRI À SEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution 13-08R-1084, a autorisé un appel d'offres public relativement à l'achat ou la construction d'un abri à sel;

**CONSIDÉRANT QUE**

suivant l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres public, le 12 novembre 2013, onze (11) compagnies ont déposé leur soumission à savoir, les taxes applicables étant en sus :

Constructions Tetris Inc.	119 856,72 \$
Construction Julien Dalpé Inc.	96 515,00 \$
Construction D.G. Gagnon Inc.	100 021,74 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	133 213,48 \$
Construction de la Croisette Inc.	117 808,00 \$
René Gaudet et Fils Inc.	110 550,00 \$
Dozois Construction Inc.	128 096,00 \$
9194-2052 Québec Inc./Construction Sonic	94 390,00 \$
Gestion et Construction Métropolitain Inc.	165 623,00 \$
Les Constructions A.M. Martineau Inc	115 052,00 \$
Berloy Construction Inc.	101 316,80 \$

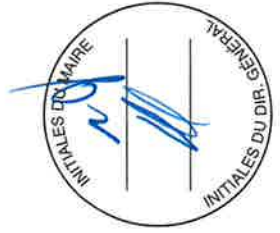
**CONSIDÉRANT**

la recommandation du directeur des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, 9194-2052 Québec Inc. (Construction Sonic), ce dernier étant conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil :



N° de résolution  
ou annotation

- Octroie et accorde le contrat d'achat et de construction d'un abri à sel au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9194-2052 Québec Inc. (Construction Sonic) au montant de 94 390,00 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 12 novembre 2013 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda;
- Autorise le financement de l'exécution de ce contrat à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11R-1218

**DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 ET N° 2 – PAVAGE RUE DU HAMEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** Sintra Inc. Div. Lanaudière – Laurentides a présenté, les 29 octobre 2013 et 8 novembre 2013, deux décomptes des travaux effectués sur la rue du Hameau, décompte n°.1 révisé en date du 29 octobre 2013 pour approbation ainsi que le décompte no.2;

**CONSIDÉRANT QUE** le décompte n°. 2 déposé tient compte du décompte n°. 1 qui n'avait pas été payé;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de paiement du directeur des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil approuve:

- L'estimation et décompte n°. 1 en date du 29 octobre 2013 et n°. 2 en date du 8 novembre émanant de l'entreprise Sintra Inc. Div. Lanaudière – Laurentides pour les travaux de la rue du Hameau au montant total de 202 717.80 \$ plus les taxes applicables;
- Autorise la directrice générale à payer à Sintra Inc. Div. Lanaudière – Laurentides la somme de 202 717.80 \$ plus les taxes applicables.

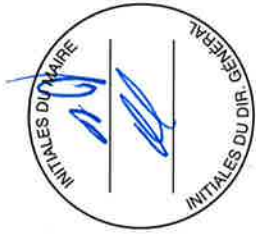
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11R-1219

**ÉCOCENTRE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014**

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2014 pour l'Écocentre déposées et annexées au présent procès-verbal;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le protocole intervenu entre les trois municipalités signataires, les dépenses seront assumées et partagées entre eux;



N° de résolution  
ou annotation

## EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

- Approuve les montants inscrits aux prévisions budgétaires 2014 annexées au présent procès-verbal soit des revenus prévisibles au montant de 2 872,40 \$ et des dépenses au montant de 128 828,40 \$.
- Autorise le partage des dépenses selon les prescriptions du protocole en vigueur entre les trois municipalités signataires soit les Municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Alexis et Saint-Esprit.

### ANNEXE Prévisions budgétaires 2014 Écocentre

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ÉCOCENTRE

REVENUS:	TVQ	
Vente de métal	10	125,00 \$
Emploi Canada	320	5,07 \$
		1 250,00 \$
		1 622,40 \$
<b>TOTAL DES REVENUS: 2 872,40 \$</b>		
Préposé à l'écocentre	1080	26,00 \$
Salaires étudiant	320	11,50 \$
Avantages sociaux ~ étudiant	171	11,50 \$
		15%
		300,00 \$
		2 000,00 \$
		1 000,00 \$
		3 000,00 \$
		2 000,00 \$
		50,00 \$
		500,00 \$
		5 185,55 \$
Téléphone	6	50,00 \$
Publicité		
Fournitures de bureau		
Entretien et réparation		
Assurance du site		
Immatriation de la pépinière		
Petits outils		
Location d'équipement	50	100,00 \$
		1,03711
Livraison des ranteleur	6	150,00 \$
Transport de conteneurs	90	285,00 \$
Transport de conteneurs (bardeaux)	10	235,00 \$
Transport de conteneurs à l'heure	6	99,00 \$
Valorisation ~ bois (t.m)	400	36,00 \$
Valorisation ~ bardeaux (t.m)	100	39,00 \$
Disposition ~ déchet (t.m)	225	53,00 \$
Redevances à l'élimination (sur déchet) (t.m) indexé	225	21,51 \$
		1,03711
		983,40 \$
		26 601,87 \$
		2 437,21 \$
		616,04 \$
		14 934,38 \$
		4 044,73 \$
		12 367,54 \$
		5 022,15 \$
Frais administratif (selon protocole )	11000	2%
		11 220,00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES: 128 828,40 \$</b>		
<b>QUOTE-PART À PARTAGER 125 956,00 \$</b>		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





**13-11R-1220**

N° de résolution  
ou annulation

**LOCATION D'UNE SOUFFLEUSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location d'une souffleuse ne nécessite pas l'application de la procédure d'appel d'offres ne dépassant pas le seuil de 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à la location d'une souffleuse pour la période hivernale et au paiement à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1221**

**CONTRAT – CAMION 6 ROUES USAGÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location ou d'acquisition d'un camion 6 roues usagé ne nécessite pas l'application de la procédure d'appel d'offres, ne dépassant pas le seuil de 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à la location ou à l'achat d'un camion 6 roues usagé pour les besoins de l'entretien des chemins d'hiver et au paiement à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1222**

**CONTRATS DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire appel à des entreprises externes pour le déneigement de certaines rues inaccessibles à l'équipement de déneigement de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'officialiser l'octroi de ces contrats;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil octroie aux entreprises suivantes le déneigement de certaines rues de la Municipalité selon les coûts suivants, plus les taxes applicables:



N° de résolution  
ou annotation

<b>Déneigement J.L Péloquin 2013-2014</b>		<b>20825</b>
Chemin	Secteur	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> Avenue du Lac des Pins		1500
Traverse piétonnière ch.Lemeen rue Dufour		350
Traverse piétonnière rue Dufour et école explorateur		350
Place Véga	Lac Legoff	1800
Rue Montrose	Lac Legoff	300
Rue Turret	Lac Legoff	300
Rue des Pelouses Nord	Montée St-François	2700
Rue du Chevreuil	Montée St-François	1800
Rue des Oiseaux	Montée St-François	1350
Rue des Alouelles	Montée St-François	2700
Chemin Des Hirondelles	Montée St-François	600
Rue des Merles	Montée St-François	675
Rue des Pigeons	Montée St-François	400
Rue des Pigeons	Montée St-François	600
Rue de Charleroi	Montée St-François	300
Place du Buissons	Lac Maurice	300
Chemin Le Royer	Lac Maurice	600
Avenue Brie	Lac Maurice	300
Chemin du Gros Bois	Lac Rond et Lac Grégoire	2700
Place Tournesol	Lac Rond et Lac Grégoire	1200
	Total:	
<b>Déneigement E. Précourt 2013-2014</b>		<b>6500</b>
Chemin	Secteur	prix
Rue des Falaises	Rang 5	600
Chemin Pinard	Rang 5	4500
Chemin Ricard	Rang 5	750
Rue du Mistral	Rang 5	300
Chemin Rive-Nord	Lac Rond et Lac Grégoire	350
<b>Ferme Guy Rivest</b>		<b>1100,00</b>
Chemin Grande Côte	Montée Hamilton	
Avenue Neligan	Montée Hamilton	
Avenue du Croissant	Montée Hamilton	
<b>Au sentier de l'érable s.e.n.c.</b>		<b>3580,00</b>
Montée Cadot		
<b>Excavation Boulatec Enr</b>		
Loisir d'en Haut		
Accès puit Thibodeau		1755,00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11R-1223

CIMA - SURVEILLANCE RUE ALBERT

CONSIDÉRANT QUE deux (2) événements imprévisibles se sont produits durant les travaux, prolongeant la durée du chantier au-delà des sept (7) semaines escomptées;

CONSIDÉRANT QUE CIMA + envisage un dépassement de (6) six semaines, selon l'état des travaux au coût de 3 900 \$, plus les taxes applicables, par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise CIMA + à prolonger le mandat de surveillance du chantier de la réfection de la rue Albert entre les rues Cartier et Gilles-Venne à raison de 3 900 \$, plus les taxes applicables, par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**13-11R-1224**

N° de résolution  
ou annotation

**MANDAT – RELATIONS DE TRAVAIL, ÉTHIQUE, GOUVERNANCE ET  
DIFFAMATION**

**CONSIDÉRANT**

l'offre de services de SOLEGIS, avocats datée du 11 novembre 2013 relativement à des services juridiques en matière de relations de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

- Nomme SOLEGIS, avocats procureurs pour l'ensemble des relations de travail de la Municipalité ainsi qu'en matière d'éthique, de gouvernance et de prise en charge des recours en diffamation selon les coûts, termes et conditions prescrites à la dite offre datée du 11 novembre 2013;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer ledit contrat avec SOLEGIS, avocats.

Modifiée par la résolution  
13-12R-1247

**CONTRE-PROPOSITION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ DE** Monsieur Yannick Thibeault

de modifier la proposition précédente afin que le contrat donné à Sologis n'inclue pas les recours en diffamation.

Le vote est demandé sur la contre-proposition

Ont voté pour :

Monsieur Stéphane Breault  
Monsieur Richard Desormiers  
Madame Manon Desnoyers

Ont voté contre :

Monsieur Yannick Thibeault  
Monsieur Normand Martineau

La contre-proposition est donc rejetée.

Le vote est demandé sur la proposition principale.

Ont voté pour :

Madame Manon Desnoyers  
Monsieur Stéphane Breault  
Monsieur Richard Desormiers

Ont voté contre:

Monsieur Normand Martineau  
Monsieur Yannick Thibeault

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**13-11R-1225**

**ACTIVITÉ ~ SKIONS DU PLAISIR**

**CONSIDÉRANT QUE**

depuis quelques années, la municipalité offre l'activité « Skions du plaisir » d'une durée de 8 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE**

dans le cadre de cette activité, la municipalité offre des billets de remontée à prix de groupe;



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la station de ski Val St-Côme a informé la directrice des services culturels et récréatifs de l'augmentation des prix des billets de remontée;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des services culturels et récréatifs recommande malgré tout de maintenir le même tarif que celui adopté pour l'année 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**ET RÉSOLU QUE:**

- Le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à organiser l'activité *Skions du plaisir*, pour les samedis seulement, du 11 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2014 et à signer l'entente avec la station de ski Val St-Côme ;
- La directrice des services culturels et récréatifs est autorisée à signer l'entente à intervenir avec le service d'autobus pour assurer le transport;
- Les frais de transport et la surveillance sont à la charge de la municipalité mais seront par la suite partagés avec la Municipalité de Saint-Jacques ainsi que de toute autre municipalité qui pourrait s'affilier au projet;
- Le prix des billets est fixé ainsi :  
**RÉSIDENTS :**  
26 \$ (billet de remontée et transport)  
**NON-RÉSIDENTS :**  
Billet de remontée 35 \$  
Billet de remontée et transport 45 \$  
Transport seulement : 15 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-111R-1226**

**ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de faire effectuer l'entretien des surfaces glacées (patinoire, rond de glace et sentier) mis à la disposition des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, la municipalité exige le déblaiement de la surface tous les jours avant 6h00;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrosage de la surface doit s'effectuer après 22h00, au moins trois (3) fois par semaine ou plus selon l'achalandage;

**CONSIDÉRANT QUE** le préposé à l'entretien doit fournir ses outils de travail;



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE**

le contrat d'entretien des surfaces glacées est un contrat dont le coût total est en deçà de 25 000 \$ et est ainsi accordé de façon « gré à gré », sans aucun processus d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE**

les attentes, conditions et spécifications requises par la municipalité, dans ce contrat, ont été transmises à trois (3) entreprises œuvrant dans le domaine;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'entrepreneur, Pelouse expert Lanaudière, avec qui la municipalité a contracté la saison dernière, a contrevenu à certaines conditions essentielles, et ce, malgré des avertissements répétés;

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité a déjà contracté avec un des entrepreneurs soit Les gazons Verts enr., sans obtenir satisfaction;

**CONSIDÉRANT QUE**

le seul entrepreneur répondant aux attentes, conditions et spécifications de la municipalité est Dénègement Péloquin Inc., la directrice des services culturels et récréatifs recommande cette entreprise;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR**

Madame Manon Desnoyers  
Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil octroie le contrat d'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2013-2014 à Dénègement Péloquin Inc., pour un montant de 19 800 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services déposée par ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1227**

**PROGRAMMATION HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité met en place des activités dans les locaux de l'école Havre-Jeunesse;

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu de planifier la saison hivernale des activités;

**CONSIDÉRANT**

le calendrier déposé par la directrice des services culturels et récréatifs;

**CONSIDÉRANT QUE**

pour la tenue de ces activités, il y a lieu d'embaucher les professeurs, éducateurs et/ou formateurs nécessaires à la prestation de services offerts;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR**

Monsieur Yannick Thibeault  
Monsieur Normand Martineau





N° de résolution  
ou annotation

**13-11R-1228**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de jour « Mieux Vivre » organise des activités pour la période des fêtes pour les personnes âgées en perte d'autonomie, dont 19 citoyens de la Municipalité de Sainte-Julienne en bénéficient ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de jour sollicite une contribution financière de la part de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** des services sont offerts aux contribuables de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des services culturels et récréatifs recommande une aide financière au montant de 150 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le versement d'un montant de 150 \$ au Centre de jour « Mieux Vivre » à titre de contribution financière pour l'organisation des fêtes de Noël 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1229**

**SUBVENTION À L'ÉLITE - BASEBALL**

**CONSIDÉRANT QUE** Nicolas Tremblay est un « Élités » au baseball (les Élités de Lanaudière Moustique AA);

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a été en compétition pour le baseball au Tournoi provincial moustique du 4 au 7 juillet 2013 à Trois-Rivières et au Championnat provincial du 30 août au 2 septembre 2013 à St-Basile-Le Grand;

**CONSIDÉRANT QUE** sa demande de subvention est admissible à la Politique de subvention à l'élite;

**ET RÉSOLU QUE le conseil:**

- Adopte le calendrier des activités offertes pour la saison d'hiver 2014 déposé par la directrice des services culturels et récréatifs;
- Autorise la directrice des services culturels et récréatifs à signer les ententes à intervenir avec les intervenants nécessaires à la tenue de ces activités;
- Demande le dépôt d'un rapport mentionnant les intervenants embauchés, les cours offerts et le nombre d'inscriptions pour chacune des activités;
- Autorise le paiement des sommes prévues, conformément aux ententes intervenues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE**

la Politique de subvention à l'élite offre et permet d'octroyer un montant de 250 \$ par évènement pour un montant maximal de 500 \$ par personne par année civile;

**CONSIDÉRANT**

la recommandation de la directrice des services culturels et récréatifs à l'effet d'octroyer à Nicolas Tremblay une somme de 500 \$ pour les deux (2) événements de baseball en 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR**  
**APPUYÉ PAR**

Madame Manon Desnoyers  
Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le versement d'une aide financière au montant de 500 \$, pour Nicolas Tremblay concernant les (2) deux compétitions de baseball en 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1230**

**SUBVENTION – CLUB SOCIAL ET SPORTIF DU LAC DU MOULIN**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Club Social et Sportif du Lac du Moulin demande une aide financière afin de pallier aux dépenses engendrées par l'entretien et l'accessibilité à la plage au montant de 3 441,50 \$;

**CONSIDÉRANT QUE**

la directrice des services culturels et récréatifs recommande l'octroi d'une subvention au montant de 2 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR**  
**APPUYÉ PAR**

Monsieur Stéphane Breault  
Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise et accorde une aide financière au montant de 2 500 \$ au Club Social et Sportif du Lac du Moulin afin que cette corporation puisse continuer à voir à l'entretien et au maintien de la plage auprès des citoyens de Sainte-Julienne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1231**

**SUBVENTION – COMITÉ DES LOISIRS STE-JULIENNE-EN-HAUT**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Comité des Loisirs Ste-Julienne-en-Haut Inc. désire acquérir des équipements et du matériel afin d'élargir leurs activités auprès des citoyens de Sainte-Julienne;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Comité des loisirs Ste-Julienne-en-Haut Inc. demande une subvention au montant de 8 600 \$ pour l'achat d'un téléviseur intelligent HD, un projecteur cinéma-maison, un PlayStation, etc;



**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des services culturels et récréatifs recommande le versement d'une subvention de 4 100 \$ pour l'année 2013;

N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise et octroie une aide financière au Comité des Loisirs Sainte-Julienne-en-Haut Inc. au montant de 4 100 \$ pour l'année 2013 et en autorise le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-111R-1232**

**SOUPER DE NOËL**

**CONSIDÉRANT QUE** le temps des Fêtes est une période particulière pour manifester une reconnaissance envers le personnel pour tout le travail accompli au cours de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, en tant qu'employeur, veut profiter de cette période de l'année pour rassembler ses employés, le 20 décembre 2013 prochain, dans le cadre d'une activité festive;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau

**ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate la directrice des services culturels et récréatifs pour organiser une soirée de Noël le vendredi 20 décembre 2013 pour les employés et les membres du conseil de la Municipalité et à cet effet, affecte un montant de 3 500 \$ pour l'organisation de l'activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-111R-1233**

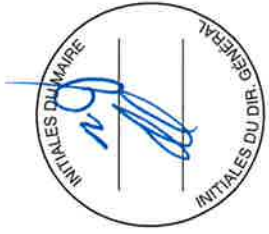
**DÉCORS HIVERNAUX - INSTALLATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire poursuivre l'illumination du noyau villageois par des décorations de Noël;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de prix déposée pour l'installation par Synergie illuminations au montant de 6 600,00 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de prix déposée pour l'installation par LCM Électrique de la rue Cartier, entre la route 125 et le chemin du Gouvernement, au montant de 320 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**



**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise:

- La directrice des services culturels et récréatifs à faire procéder à l'installation des décorations de Noël sur les lieux des divers sites;
- La directrice des services culturels et récréatifs à payer les entrepreneurs suite à l'exécution des travaux d'installation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1234**

**PROCESSUS D'EMBAUCHE – MÉCANICIEN TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le mécanicien devra s'absenter pour subir une ou deux interventions chirurgicales;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de le remplacer durant cette période d'absence;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à un appel de candidature pour combler un poste de mécanicien temporaire et affectés aux opérations d'entretien de la flotte des véhicules.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1235**

**APPEL D'OFFRES – LUMINAIRE AU DEL**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau

**ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de luminaires au DEL pour répondre aux besoins actuels et à venir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1236**

**APPEL D'OFFRES – SOUFFLEUSE À NEIGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la période hivernale arrive et qu'il est nécessaire d'acquérir une autre souffleuse à neige;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'une souffleuse à neige.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**13-11R-1237**

N° de résolution  
ou annotation

**ACHAT DE PNEUS**

**CONSIDÉRANT QUE** la cotation de la compagnie Pneu Villemaire datée de novembre 2013 relativement à l'achat de pneu pour le Grader no 90-10, la pépîne no 92-11, le 10 roues 2012-01, le 10 roues 2012-02, le 10 roues 2012-03 et le 10 roues 60-02;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise l'achat et le paiement des pneus, incluant la pose pour les véhicules soit le Grader no 90-10, la pépîne no 92-11, le 10 roues 2012-01, le 10 roues 2012-02, le 10 roues 2012-03 et le 10 roues 60-02 au montant de 15 804,56, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1238**

**RETRAIT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT – DOMAINE MCGILL**

**CONSIDÉRANT QUE**

les personnes habiles à voter en regard du Règlement 842-12 ont demandé la tenue d'un scrutin référendaire;

**CONSIDÉRANT QUE**

dans de tels cas, il est loisible à la Municipalité de retirer le règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil procède au retrait du Règlement 842-12 décrétant une dépense de 115 000 \$ et un emprunt de 115 000 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée et d'asphaltage sur une partie du chemin McGill située entre les adresses civiques 2775 et 2822, représentant environ 600 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-11R-1239**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2014**

Monsieur Normand Martineau donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera proposé le règlement de taxation pour l'année 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





13-111R-1240

N° de résolution  
ou annotation

**DÉNOMINATION – RUE DE L'APANAGE**

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu de modifier la résolution 13-10R-1183 pour y soustraire le lot 5 088 409 comme étant dénommé rue de l'Héritage;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU QUE le conseil :**

- Modifie la résolution 13-10R-1183 afin de soustraire le lot 5 088 409 de la rue de l'Héritage ;
- Attribue le nom de « rue de l'Apanage » à la rue publique ouverte sur le lot 5 088 409.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13-111R-1241

**MANDAT PROCÉDURES JUDICIAIRES – 698, RUE DE LA PLAGE**

**CONSIDÉRANT QUE**

des tests de coloration, réalisés au 698, rue de la Plage par le service d'inspection de la municipalité, ont confirmé le débordement des installations septiques desservant la maison située à cette adresse et, par conséquent, le rejet d'eaux usées dans l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE**

le fait qu'une maison ne soit pas dotée d'installations septiques complètes et conformes à la réglementation contrevient à l'article 27 du Règlement de construction, à l'article 3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'article 3.2 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées exige que tout système soit maintenu en bon état ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR**  
**APPUYÉ PAR**

Monsieur Richard Desormiers  
Madame Manon Desnoyers



**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise et mandate la firme *Dunton Rainville senclr* pour entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance visant l'enlèvement de l'installation septique défective présente sur le terrain et l'implantation d'une nouvelle installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, ainsi qu'une ordonnance d'évacuation de la maison, accompagnée de l'apposition de scellés sur l'ensemble des ouvertures de celle-ci et ce, tant que n'aura pas été produite une demande de certificat d'autorisation d'installation septique complète et conforme et que n'aura pas été réalisé l'ensemble des travaux s'y rattachant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13-111R-1242**

**ADOPTION – PLAN DE LOTISSEMENT DOMAINE TRÉ-CARRÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de lotissement du nouveau lot 5 030 234 en remplacement des lots 4 975 249 à 4 975 262 et 4 982 298 situés dans le domaine Tré-Carré;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au Règlement de lotissement #378;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 4 083 030 sera une rue projetée abandonnée;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été accepté (13-10R-1187);

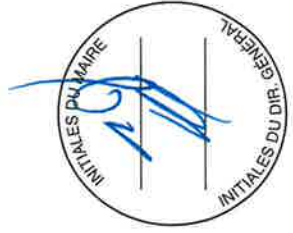
**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU QUE** le conseil :

- Accepte le plan de projet de lotissement visant la création de rues tel que préparé par Alain Dazé, arpenteur-géomètre, en date du 22 juillet 2013, au dossier 46615 de ses minutes 1410, avec un potentiel d'environ une soixantaine de terrains résidentiels;
- Autorise la fermeture d'un tronçon existant de la rue des Mélèzes (lot 4 083 029) à partir du Rang 4, sur une longueur de 112.89m, jusqu'à la place du Bison. À condition que les frais pour les fins de parcs soient payés en argent conformément au Règlement #811-11 et ses amendements;
- Autorise les noms de rue suivant à savoir ces noms seront le prolongement de la place du Bison, la rue des Mélèzes et deux nouveaux noms des rues, confirmé avec la Toponymie du Québec, soit la rue des Aulnes et rue des Épinettes;
- Autorise la signalisation qui sera ajoutée au moment opportun, par la municipalité, selon les recommandations du Comité de sécurité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**13-11R-1243**

N° de résolution  
ou annulation

**PIIA – 2013-PIIA-049: 1498, ROUTE 125**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2013-PIIA-049 pour changer 11 fenêtres et 2 portes autour de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux critères du P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié cette demande le 30 octobre 2013 et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande de PIIA numéro 2013-PIIA-049 pour le 1498, route 125 à Sainte-Julienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-11R-1244**

**PIIA – 2013-PIIA-050 :2265, RUE CARTIER**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2013-PIIA-050 pour refaire le balcon en cour avant en bois traité de la même couleur que l'existant, soit dans les teintes de jaune/beige;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise un entretien du balcon et est conforme aux critères du P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié cette demande le 30 octobre 2013 et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande de PIIA numéro 2013-PIIA-050 pour le 2265, rue Cartier à Sainte-Julienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-11R-1245**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU de lever la séance.

Monsieur Marcel Jetté  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière